

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
149	149	85	75

**SEANCE DU**  
**18 JUIN 2016**

Date de convocation du Comité Syndical  
10 juin 2016

Date d'affichage de la convocation au siège  
10 juin 2016

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 87  
Nombre de délégués ayant voté pour : 82  
Nombre de délégués ayant voté contre : 1  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 4  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 18 juin 2016 à 08h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle de l'Amphore de CORENT, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MOLINIER.

M. Jean-Jacques DAUPHIN a été élu secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté de Communes de Billom St-Dier/Vallée du Jauron (14) :** ANDRE Pascal, BATISSION Jean-Claude, BELVERGE André, BERNARD Françoise, BORDE Guy, CHAPUT David, DELGOVE Bernard, FOURNIER Jacques, HAVART Sylvie, CHIGROS Michel, DEVILLERS Francine, HANNOTEAUX Jannick, STEINERT Michelle, VARGAS Jean-Michel

**Communauté de Communes des Coteaux de Randan (3) :** BICARD Christiane, MOREAU Christine, POTIGNAT Jacques

**Communauté de Communes Mur Es Allier (5) :** BRANLARD Gérard, DOMAS Philippe, DUMAS Olivier, MACEL Bruno, MAILLARD Guy

**Communauté de Communes des Côtes de Combrailles (6) :** CHANUDET Jacques, FONTANIVE René, LASSET Paul, PEYRONNY Jean-Claude, POUZADOUX Jean-Paul, RAY Daniel

**Manzat Communauté (3) :** BONNARD-PEYRARD Jacqueline, GADAIX Christophe, VALLEIX Philippe

**Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise (4) :** COGNET Jean-Pierre, POMMERETTE David, SAINT-ANDRE Gérard, YOX Chantal

**Riom Communauté (14) :** BRIENT Yves-Marie, CERLES Pierre, LAFAYE Patrice, MELIS Christian, MOLLON Agnès, NICOLAS Geneviève, PAPPALARDO Pierre-Franck, RESSOUCHE Bruno, ROUX Thierry, TAHARI Alain, VALLUCHE Roger, CORBIN Bruno, STEPHANT Nicolas, STRIFFING Jacques

**Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (9) :** BAILLY Marie-Christine, BEUMATIN Monique, BOILEAU François, BOUTET Pierre, FOURNET Marelyse, HEBRARD Jean-Pierre, LABBE Caroline, POTHIER Jean-Paul, REYNAUD Jean-Jacques

**Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier (2) :** GANSOINAT Roland, LAURENT Guillaume

**Gergovie Val d'Allier Communauté (5) :** CARTON Fabien, DAUPHIN Jean-Jacques, MAUBROU Emmanuel, MOULIN Chantal, SOUCHAL Catherine

**Communauté de Communes Volvic-Sources et Volcans (8) :** BAPTISTE Daniel, BRIOT Serge, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GIGAULT Jean-Christophe, LANGLAIS Gérard, NURY Jacques, RIGOLET Françoise

**Communauté de Communes Nord Limagne (6) :** GOUYARD Gilles, GRAND Patrick, MOLINIER Jean-Claude, SULLO Henri, TIXIER Guy, PEINY Alain

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier (6) :** BELIME Lilette, BLANC Didier, BOUSQUET Bernard, DARTOIS Gilles, EXBRAYAT Sylvie, MIGLIARA Pierre

**POUVOIR :** M. LAMY Jacques donne pouvoir à M. CERLES Pierre (Riom Communauté).

M. GEORGEON Hugues donne pouvoir à M. HEBRARD Jean-Pierre (Communauté de Communes Limagne d'Ennezat)

***Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.***

## **Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

### **Dél. 2016-27: Report de la mise en place de la Redevance Incitative et instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative**

Vu la délibération n°2012-52 du 15 novembre 2012 portant adoption de la délibération-cadre instaurant une tarification incitative sur le territoire du SBA,

Vu la délibération n°2014-08 du 15 février 2014 portant modification de la délibération n°2012-52 du 15 novembre 2012 relative à l'instauration de la REOMI,

Vu la délibération n°2015-35 du 26 septembre 2015 portant modification de la délibération n°2014-08 du 15/02/2014 relative à de la Redevance Incitative : prolongement de la perception de la TEOM,

Le Président rappelle que les délégués du SBA se sont réunis à l'occasion de deux Comités Techniques (le 24 mars et le 26 avril 2016) pour faire le point sur le projet de tarification incitative.

Le Président, les Vice-Présidents et le Bureau syndical ont réaffirmé leur volonté et la nécessité de mettre en place une tarification basée sur l'utilisation du service, solution la plus adaptée pour réduire significativement les déchets et les valoriser.

Cependant, le contexte évolue : changement des périmètres des Communautés de communes, fusion de leurs services administratifs, harmonisation fiscale de ces nouvelles collectivités...

Ce nouveau cadre devient moins propice à une mise en place rapide de la Redevance Incitative.

Le Comité technique a donné une position de principe en faveur de la mise en place progressive de la tarification sur l'utilisation réelle du service avec la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)**.

Cette position a été donnée eu égard à la nécessité de :

- réduire à la source le volume des ordures ménagères pour limiter les coûts, pour répondre aux obligations prévues dans la loi de transition énergétique.
- mettre en œuvre une tarification plus juste: à terme, ceux qui produiront beaucoup de déchets payeront plus que ceux qui en produisent moins,
- tendre vers une tarification plus équitable sur le territoire du SBA qui connaît des écarts de 1 à 3.5 du fait de la base de calcul, les valeurs locatives des immeubles très disparates entre les communes et à l'intérieur de ces dernières, ainsi que la valeur des bases fixée dans les années 70 et jamais revue depuis.

Enfin et surtout, le passage par une période transitoire de TEOMI devraient laisser du temps pour permettre aux usagers de s'adapter au changement.

En effet, la mise en œuvre de l'incitation est favorable aux usagers qui maîtriseront leur production de déchets à la source et donc leur utilisation réelle du service de collecte.

En complément de l'incitation, le Syndicat du Bois de l'Aumône devra poursuivre ses efforts de sensibilisation des usagers afin de leur donner les informations nécessaires à une meilleure compréhension de la tarification et leur indiquer les moyens de maîtriser et valoriser les quantités de déchets.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**A 82 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS**

**Article 1** : **APPROUVE** la mise en place une tarification basée sur l'utilisation réelle du service avec une phase transitoire de **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)**.

**Article 2** : **DECIDE** d'annuler la délibération n°2012-52 du 15 novembre 2012 instituant une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, applicable sur l'ensemble de son territoire.

**Article 3** : **DECIDE** d'annuler la délibération n°2015-35 du 26 septembre 2015 modifiant la date d'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Article 4** : **DECIDE** de maintenir la perception de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères durant toute l'année 2017.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Claude MOLINIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20160618-2016-27-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2016  
Date de réception préfecture : 28/06/2016